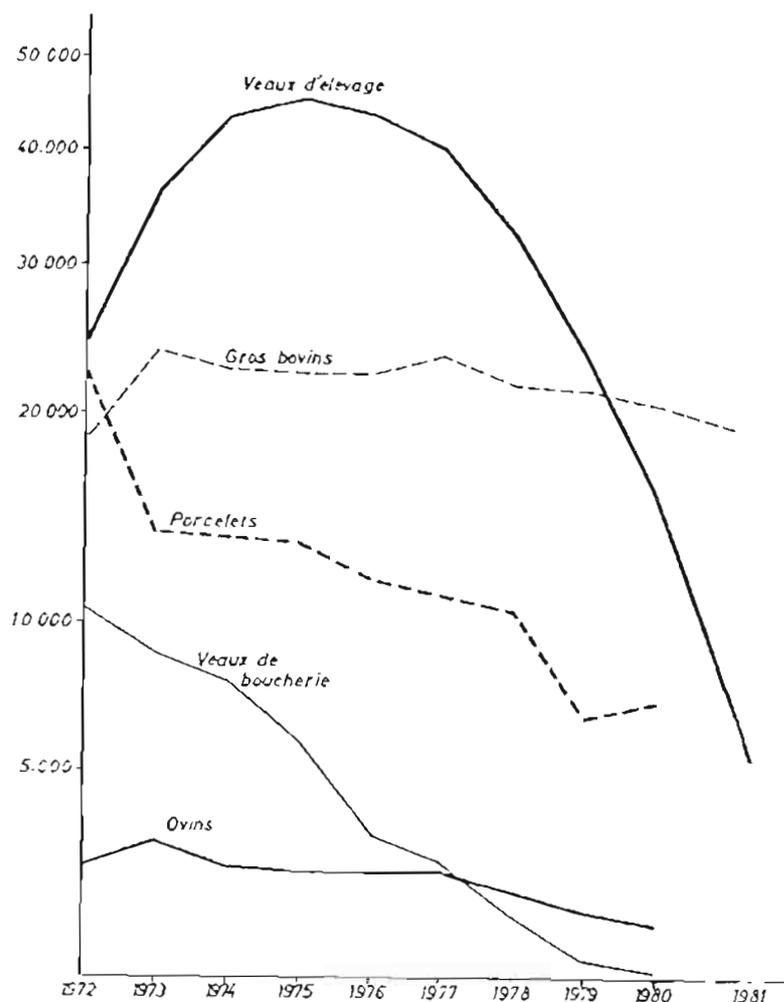


2. CARACTERISATION DE LA COMMERCIALISATION
EN VIF SUR LA PLACE DE BOURG-EN-BRESSE

2.1 EVOLUTION DES APPORTS SUR LE FOIRAIL DE BOURG DEPUIS 1973
(cf figure 5 ci-après)

L'évolution de la fréquentation du foirail, telle qu'elle ressort à travers les statistiques de la Régie Municipale, donne immédiatement la mesure de l'urgence de la question du transfert et de la modernisation de ce foirail traditionnel.

Figure 5 - Evolution de la fréquentation du foirail de BOURG-EN-BRESSE depuis 1972



(Source : Evolution des prix de quelques produits agricoles - Janvier à décembre 1980 - Chambre d'Agriculture de l'AIN - Bureau d'Etudes Economiques et de Documentation).

Bien qu'il ne soit que bimensuel le marché aux gros bovins se maintient depuis 1972 avec peut être une légère tendance à la baisse.

Par contre pour les autres catégories d'animaux le déclin du nombre de transactions sur foirail est beaucoup plus net.

La chute la plus spectaculaire concerne l'effectif annuel, des veaux d'élevage passant par le foirail, qui tombe de 40 565 en 1977 à 5 391 en 1981.

Quant à l'apport de broutards (veaux de boucherie) sur le foirail, il a diminué régulièrement depuis 1972 pour disparaître complètement en 1981.

Rappelons que jusqu'en 1977 le marché-foire de BOURG-EN-BRESSE pouvait être classé dans la catégorie des marchés faiblement leader en veaux (cf § 11.1). Nous reviendrons plus loin sur les raisons de la désaffection des opérateurs veaux pour le foirail de BOURG ; on peut à ce stade avancer que l'outil actuel ne correspond plus aux besoins des utilisateurs potentiels notamment en matière de parkings, d'abris, de jour de marché pour les veaux d'exportation ...

Les négociants spécialisés dans les veaux préfèrent en définitive traiter les veaux en début de semaine, soit directement dans leurs propres infrastructures, soit trouver un service gratuit et quasi-équivalent sur des parkings banalisés(1).

Nous citerons enfin pour mémoire le maintien des apports de chevaux sur le foirail, avec une pointe lors de la traditionnelle foire de septembre de l'ordre de 250 têtes (l'apport moyen annuel se situant à hauteur de 710 têtes).

Au total l'ensemble des effectifs d'animaux exprimés en "équivalents gros bovins" (2), ont baissé entre 1975 et 1981 de 56 %. L'examen du tableau 6 ci-après montre très nettement que cette régression d'activité depuis 1975 est due essentiellement à la diminution puis à la chute des apports de veaux sur le marché-foire.

(1) Tels le parking du garage MERCEDES par exemple.

(2) D'après les normes de la circulaire DIAME/SAREQ du 30.XII.1981 :

- un veau de moins de 2 ans : 0,6 gros bovin
- un ovin ou un caprin ou un porc : 0,2 gros bovin
- un équidé : 1 gros bovin.

Tableau 6 - Evolution des apports annuels sur le marché-foire de BOURG exprimés en "équivalents gros bovins"

Année	Total des apports annuels en équivalents G.B	Dont veaux de moins de 2 ans (en éq. G.B)	Dont autres catégories (en éq. G.B)
1972	45 631	21 062	24 569
1973	55 781	27 110	28 671
1974	57 658	30 821	26 837
1975	57 535	30 617	26 918
1976	54 615	28 191	26 424
1977	53 136	25 874	27 262
1978	46 083	20 453	25 630
1979	38 820	11 411	27 409
1980	33 154	9 549	23 605
1981	25 354	3 245	22 109

L'ensemble des autres catégories d'animaux reste constant aux fluctuations interannuelles près jusqu'en 1979 - et amorce une tendance à la baisse depuis 1980.

Faut-il en conclure que le volume des transactions veaux a diminué sur la place de BOURG-EN-BRESSE et dans l'AIN et a été transféré sur d'autres places et marchés ? Non tant s'en faut, comme nous allons le voir au paragraphe suivant.

2.1 AUTRES FORMES ET LIEUX DE COMMERCIALISATION EN VIF SUR LA PLACE DE BOURG-EN-BRESSE

Selon les statistiques tenues par la Direction des Services Vétérinaires quelque 140 000 veaux se sont vus délivrer un certificat pour l'exportation en 1981. Ce chiffre, confronté aux statistiques de fréquentation du foirail, montre l'importance des transactions hors foirail sur la place du BOURG et dans l'AIN.

Remarquons qu'il s'agit de statistiques de veaux exportés à partir de la place de BOURG, dont une partie est ramassée par des négociants dans d'autres départements ou achetée sur d'autres marchés. A ce chiffre il faudrait ajouter les veaux non exportés, qui sont commercialisés sur la place de BOURG par des éleveurs et des négociants d'autres départements.

Par ailleurs, la D.S.V enregistre la délivrance de quelques 8 000 cartes vertes pour des génisses à l'exportation qui ne passent pas par le foirail.

Quelles sont les conditions qui déterminent l'existence et même le développement de ce marché parallèle aux détriments du foirail traditionnel ?

- Tout d'abord pour l'ensemble des catégories d'animaux le foirail n'offre aucun des services attractifs des marchés modernes.
- Le marché des veaux d'élevage d'exportation est un marché particulier qui ne cesse de se développer et qui se passe en début de semaine. Les veaux doivent être rentrés et mis en place en ITALIE au plus tard le Jeudi ou le vendredi ; le mercredi, jour du marché-foire de BOURG est déjà trop tard pour ces transactions.
- Les transactions "veaux d'exportation" sont concentrées entre les mains de quelques gros opérateurs qui sont obligés d'effectuer leurs opérations avant le mercredi par leurs propres moyens, compte tenu du jour du marché foire de BOURG.

Ainsi les trois principaux opérateurs privés de la place, à savoir les Entreprises MILLET, TURC et JUILLET traiteraient annuellement à elles trois quelques

. 110 000 veaux d'élevage
. 18 000 broutards et gros bovins.

Parallèlement le groupement coopératif BOVICOOOP (4 000 adhérents environ) traite annuellement 36 000 veaux (dont 15 % à l'export) et 2 000 génisses prêtes.

Au total c'est quelque 190 000 veaux qui seraient commercialisés annuellement sur la place de BOURG-EN-BRESSE(1), dont 140 000 à l'exportation alors que seuls 5 391 sont passés en 1981 par le foirail ...

Une des perspectives importantes de développement du futur marché passe donc par la récupération d'une partie notable de ce marché de veaux avec spécialisation pour l'exportation sur l'ITALIE.

(1) Il se traiterait jusqu'à 200 veaux par semaine, en commercialisation foraine sur le parking MERCEDES ...

2.3 LES DIFFERENTS AGENTS ECONOMIQUES CONCERNES

Le marché-foire actuel de BOURG-EN-BRESSE est un marché d'intermédiaires à utilisateurs. Les apports sont essentiellement le fait de négociants en Bestiaux. Les acheteurs sont essentiellement des abatteurs, ou pour le cas spécifique des veaux, des importateurs italiens.

23.1 Les négociants en bestiaux

Ce sont les premiers intéressés par le transfert du foirail de BOURG et sa modernisation. Il représente on l'a vu un outil de travail indispensable pour la profession. Ils sont 77 à être enregistrés à la Chambre de Commerce, dont 43 adhérents au Syndicat des Négociants en Bestiaux de l'AIN. Si on considère que 60 % des négociants qui interviennent à BOURG sont du département on peut avancer le chiffre de 130 pour ce qui est du nombre des négociants qui interviennent sur BOURG-EN-BRESSE.

Le tableau ci-dessous donne une idée de la structure de la profession selon la taille de l'entreprise.

Tableau 7 - Structure de la population des négociants en bestiaux du département de l'AIN selon l'effectif du personnel salarié

CLASSE D'EFFECTIF DU PERSONNEL (Nb de salariés)	0 salarié	de 1 à 4 salariés	de 5 à 9 salariés	de 10 à 19 salariés	de 20 à 49 salariés
Nombre de Négociants en bestiaux	59	10	4	3	1

La structure de cette profession est de type "traditionnel" avec une nombre encore important de petites entreprises familiales confrontées à quelques grandes entreprises spécialisées, dans l'exportation notamment

Cette profession de petits négociants est en pleine évolution, son effectif diminue régulièrement, la relève familiale devenant difficile à assurer dans un contexte technico-économique plus difficile donc plus sélectif.

La modernisation du marché-foire de BOURG à l'occasion de son transfert donnera du "sang neuf" à la profession, lui permettra de se moderniser, de mieux s'organiser et s'adapter aux exigences de la commercialisation en vif moderne.

23.2 Le secteur coopératif

L'existence d'une profession de négociants en bestiaux dynamique laisse supposer un secteur organisé encore relativement peu développé dans la filière viande bovine, dans la région en général et dans le département de l'AIN en particulier.

En RHONES ALPES en 1975 moins de 15 % des gros bovins produits dans la région étaient commercialisés dans le cadre de groupements de producteurs

Dans le département de l'AIN les deux opérateurs principaux sont actuellement l'UDCA et BOVICOOOP.

L'UDCA (Union des Agriculteurs et Coopératives Agricoles) comprend un groupement bovin avec des filiales comptant en tout 4 000 adhérents dont 450 en production spécialisée viande répartie sur les départements de l'AIN, l'ISERE, les SAVOIES et le RHONE. Ses activités actuelles se situent à hauteur de quelque 18 000 animaux la boucherie (gros bovins essentiellement) et 1 500 animaux maigres (jeunes veaux et broutards).

Le groupement BOVICOOOP de création récente compte également quelque 4 000 adhérents traitant, on l'a vu précédemment 36 000 veaux et 2 000 génisses prêtes.

A ces deux opérateurs principaux il faut ajouter le groupement PROVIBA, structure créée sous l'impulsion de la maison SANDERS, pour gérer des contrats subventionnés en intégration actuellement en déclin.

En plus de ces groupements bovins on note la présence de trois groupements de producteurs porcins et un groupement de producteurs ovins.

Le projet du futur marché n'intéresse pas BOVICOOOP : ce groupement a ses circuits de ramassage et doit amortir des investissements lourds récemment réalisés dans des équipements modernes.

Par contre la politique nationale du secteur coopératif qui est pour la disparition des marchés en vif et de la profession de négociants en bestiaux, souffre d'accommodations au niveau régional et local, en particulier dans le cas fréquent des groupements ayant investi et réussissant surtout dans l'abattage et la transformation. A l'avenir, il est probable que le nombre d'animaux produits sous contrat va baisser, sous l'effet des baisses des primes ONIBEV. D'autre part la filière organisée ne dispense pas de la fonction ramassage-allotement. Les coûts de ces fonctions dans la filière organisée sont supérieurs à ceux des négociants spécialisés qui ne voyagent pas à vide et fonctionnent avec des frais de personnel minima et des équipements amortissables.

Le marché en vif peut donc représenter localement, pour le secteur organisé le moyen :

- d'assurer les approvisionnements de ses potentiels de transformation, en particulier si les contrats d'élevage baissent dans l'avenir (ajustement offre-demande tant sur le plan quantitatif que qualitatif),
- de réaliser des économies au niveau de la fonction ramassage allotement

Le groupement bovin de l'UDCA adopte actuellement cette position.

23.3 Le secteur aval industriel

La ville de BOURG-EN-BRESSE est équipée d'un abattoir moderne agréé dont la capacité (14 000 t) n'est actuellement utilisée qu'à 50 %. Cet abattoir public constitue un atout important pour le futur marché des animaux de boucherie.

Les gros transformateurs régionaux comme MOREY, CAREL, FARGEAS et COUTURIER sont présents sur la place de BOURG et exercent une pression permanente sur la demande en animaux de boucherie.

Par ailleurs, la reprise de la production de veaux de boucherie par des entreprises comme BRIDEL, SOVIRALP, VIRECO (anciennes "productions intégrées" par des vendeurs d'aliments comme SANDERS), est également de nature à exercer une pression sur la demande en veaux de boucherie.

23.4 Les petits producteurs

Ils sont actuellement minoritaires sur le foirail de BOURG notamment en tant qu'apporteurs, ils peuvent cependant occuper une place non négligeable à terme dans le cadre des perspectives de développement du futur marché liées à ses atouts.

23.5 Les acheteurs Italiens

Ils sont d'ores et déjà présents sur le foirail de BOURG, et chez les exportateurs spécialisés traitant actuellement les veaux en début de semaine dans leurs propres équipements.

2.4 CARACTERISTIQUES ET MODE DE GESTION ACTUEL DU MARCHE-FOIRE

Le champ de foire actuel occupe une superficie totale de quelque 86 600 m² dont 15 500 m² d'emprise pour le "logement" en plein air des bestiaux avec des barres d'attache d'une trentaine de gros bovin, enserrées dans les parkings négociants (20 600 m²), les parkings tourisme et cars (31 100 m²) et les marchés alimentaire et aux volailles couvert (19 400 m²).

Le marché-foire actuel est en régie municipale directe les recettes 1981 se montent à _____, le bénéfice d'exploitation de _____, les charges d'amortissement sont pratiquement inexistantes.

Les tarifs d'utilisation actuels sont les suivants :

- <u>Droits d'entrée</u>	:	- Gros bovin	:	9,00 F
		- Veaux - porcs gras	:	4,50 F
		- Porcelets	:	3,00 F
		- Camion < 3,5 t	:	8,00 F
		- Camion > 3,5 t	:	15,00 F
		- Remorque	:	8,00 F
		- Semi-remorque	:	25,00 F
- <u>Location annuelle d'une barre</u>	:			1 500,00 F

Le total des heures de travail par foire est de :

- Chauffeurs PL	:	36 H
- OEUP	:	47 H
- Manoeuvres	:	34 H
- Véhicules	:	36 H.

3. ETUDE SYNTHETIQUE DES CAS DE
TROIS MARCHES EN VIF MODERNE

3.1 LE PREMIER GRAND MARCHÉ EN VIF DE FRANCE : SANCOINS⁽¹⁾

Le marché de SANCOINS, achevé en 1974, est situé dans le département du CHER. Il constitue à la fois un bon et un mauvais exemple, pour l'étude du projet.

Le bon exemple :

- parce que c'est un outil moderne, c'est-à-dire fonctionnel, qui propose à ses utilisateurs la gamme complète des services qu'exige une progression de plus en plus organisée ;
- parce que son organisation interne et sa gestion lui assurent les performances d'un outil rentable ;
- parce que enfin, son dynamisme et sa situation en ont fait le premier des marchés en vif de FRANCE.

Mais le marché de SANCOINS est aussi un mauvais exemple. En effet la fermeture de LA VILETTE, le grand marché en vif de la région Parisienne a favorisé le repli sur SANCOINS d'un flux immédiat d'animaux et d'utilisateurs. Cette conjoncture particulièrement favorable, qui a permis d'atteindre le seuil de rentabilité en 2 ou 3 ans, se reproduira pas pour d'autres marchés.

Les objectifs de SANCOINS

L'objectif de la commune de SANCOINS était de décongestionner la collectivité en transférant à la périphérie de la commune un marché traditionnel installé en plein centre de l'agglomération, l'occasion était à saisir pour construire un équipement moderne, dimensionné pour un développement important de l'activité de commerce de bétail vif.

(1) Ce marché a fait l'objet d'une visite d'information par le comité de suivi de la présente étude.

La commune offre à ses utilisateurs un marché étudié pour une simplification de la manutention des animaux (système de sas dès la sortie des bétailières, et de palettes pour petits animaux).

Le marché est géré par un syndicat mixte regroupant la collectivité (majoritaire) la chambre d'Agriculture, et la chambre de Commerce, qui confie elle-même l'exploitation du porc à une société privée pour 30 ans. La collectivité publique est garantie par une clause spécifiant qu'en aucun cas le loyer payé par la société ne saurait descendre au dessous des charges financières annuelles.

La gestion du marché est donc basée sur l'équilibre : les recettes d'utilisation doivent au minimum couvrir les frais d'amortissement, les remboursements des emprunts et les frais de fonctionnement.

3.2 UN EXEMPLE DE TRANSFERT - LE MARCHE DE CORBAS (LYON)

Cet exemple de transfert est un mauvais exemple puisque cet équipement est intégré dans un complexe de transformation ou de commercialisation de viande et sous-produits.

Le marché en vif ouvre un halle aux bestiaux de 1,8 ha ouverte qui peut accueillir

3 000 bovins
4 000 moutons
1 000 porcs.

L'intégration du marché dans un complexe d'abattage rend nécessaire des équipements de stabulations, inutiles dans le cas de BOURG-EN-BRESSE.

C'est un équipement qui a un double finalité :

- jouer le rôle d'un marché en vif, traditionnel, puisque le complexe de CORBAS est ouvert sur l'extérieur ;
- assurer l'approvisionnement de l'abattoir du complexe.

Le complexe de CORBAS se compose de trois éléments :

- . marché vif : 120 000 GB et 25 000 veaux par an
(dans le projet théorique)
- . abattoir et étables attenantes
- . salle de vente de viande.

Le statut du complexe de CORBAS

L'étude, la construction et l'exploitation du complexe ont été confiés à CIBEVIAL, société anonyme dont les principaux actionnaires sont :

- Le Syndicat de l'industrie et du Commerce (majoritaire) en gros des viandes.
- La Chambre syndicale des négociants et commissionnaires en bestiaux.
- Le Syndicat de la triperie-boucherie du RHONE.
- La Chambre d'Agriculture du RHONE.

L'investissement se montait à 57 600 000 F en 1974 (soit 123 500 000 actualisé en F - 1982).

3.3 UN MARCHÉ DE TAILLE EQUIVALENTE, RECEMMENT EQUIPE : AGEN⁽¹⁾

Les utilisateurs du marché d'AGEN ont pu disposer d'un nouvel équipement au mois de mai 1979.

Il est important de retenir les principales caractéristiques d'un équipement qui correspond en taille et en qualité aux besoins du marché en vif de BOURG-EN-BRESSE.

"LE PARC D'AQUITAINE" d'AGEN est un marché moderne, qui peut accueillir

- 1 100 gros bovins
- 700 broutards
- 3 500 veaux, dans une halle d'un seul tenant d'une superficie de 1,1 ha couverte. Il est donc un peu moins de 3 fois moins important que l'équipement de SANCOINS.

(1) Ce marché a également fait l'objet d'une visite d'information par des membres du Comité de suivi de la présente étude.

Outre les équipements de transit et de présentation des bestiaux le marché d'AGEN offre à ses utilisateurs une gamme complète de services. On notera parmi eux :

- . un quai d'embarquement S.N.C.F
- . une station de lavage et de désinfection de poids lourds
- . des services financiers (locaux bancaires)
- . des services commerciaux (locaux de négociants)
- . un service de restauration (bar - restaurant).

"LE PARC D'AQUITAINE" a ouvert ses portes le 23 mai 1979, et aura coûté au total la somme de 15 200 000 F, soit 21 350 000 si on actualise sur 82 au taux moyen annuel de 12 %.

Le tableau ci-dessous caractérise les trois marchés cités ci-dessus vis-à-vis de quelques ratios technico-financiers.

Tableau 9 - CARACTERISATION DES MARCHES DE SANCOINS, CORBAS ET AGEN VIS-A-VIS DE QUELQUES RATIOS TECHNO-FINANCIERS

	CAPACITE TOTALE EN EQUIVALENT GB	SUPERFICIE COUVERTE ha	SUPERFICIE COUVERTE PAR EQUIVALENT GB en m ²	TOUT DE L'INVESTISSEMENT PAR PLACE EN EQUIVALENT GB - en F. 1982	TAUX DE FREQUENTATION (1979)
SANCOINS (réal. 1974)	10 230	3,5	3,4	6 535	53 %
CORBAS (réal. 1974)	3 100	1,8	5,8	12 839	45 %
AGEN (réal. 1979)	3 900	1,1	2,8	5 474	42 %